



APPEL INTERNATIONAL A CANDIDATURES POUR L'INSCRIPTION AU PROGRAMME DES MASTERS REGIONAUX DIPLOMANTS DE L'ERAIFT

(5^{ème} Cohorte : Janvier 2023 - décembre 2024)

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre du consortium AGRINATURA-ERAIFT, un appel international à candidatures est lancé pour le recrutement des 40 boursiers devant constituer la 5^{ème} promotion des masters régionaux diplômants de l'ERAIFT.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre du projet intitulé : « *Renforcement de capacités des praticiens de la biodiversité, des scientifiques et des décideurs politiques pour la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique* » Action DCI-ENV 2020/416-397 ». Ce dernier fait partie du programme dénommé : « *Gestion durable des écosystèmes tropicaux, basée sur les connaissances* », sous le financement de l'Instrument de la Coopération au Développement (ICD) N° 41928 de l'Union européenne.

L'objectif global du projet est de « *Soutenir les politiques environnementales et les investissements en faveur de la gestion durable, participative et équitable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique* ».

De manière opérationnelle, ce projet vise à « *Contribuer au renforcement de capacités des praticiens de la biodiversité, des scientifiques et des décideurs politiques en matière de production et d'utilisation des informations nécessaires à la gestion durable des aires protégées et des écosystèmes forestiers d'Afrique* ».

Le groupe cible du projet est constitué des « *praticiens de la biodiversité, des scientifiques, des organisations de la société civile (OSC) et du secteur privé, ainsi que des décideurs politiques* ».

L'aire du projet couvre le bassin du Congo et l'Afrique de l'Ouest. Ce programme est mis en œuvre par « *AGRINATURA-GEIE (= European Alliance on Agricultural Knowledge for Development)* » comme « demandeur », et l'Ecole Régionale postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT), en est le co-demandeur. AGRINATURA-GEIE a par ailleurs délégué la gestion des activités du projet qui lui sont dédiées à l'Université de Liège (Uliège, Belgique).



II. PRINCIPAUX ACTEURS DU PROJET

2.1 AGRINATURA

AGRINATURA regroupe 35 universités et organisations européennes de recherche (Tableau 1) ayant un intérêt commun à soutenir un développement agricole durable afin d'améliorer les conditions de vie des populations, selon les objectifs de développement durable.

AGRINATURA mutualise ses ressources pour travailler en partenariat avec des collaborateurs internationaux, en particulier dans les pays en développement. AGRINATURA s'attache à promouvoir l'excellence scientifique, par le biais de projets conjoints de recherche, d'éducation et de formation ; et le développement, à travers la mise à disposition d'expertise scientifique pour la mise en œuvre de projets de terrain et le renforcement des capacités des acteurs. Le Groupement Européen d'Intérêt Économique AGRINATURA (AGRINATURA-GEIE) a été spécialement constitué pour permettre la mise en œuvre et la gestion de projets faisant appel à l'expertise de plusieurs de ses membres. L'ensemble représente plus de 10.000 chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs dans le domaine de la recherche agronomique pour le développement, en poste permanent.

Tableau 1 : Institutions membres d'AGRINATURA

1. Agricultural University of Tirana, Albania	19. Georg-August University Göttingen, Centre of Biodiversity and Sustainable Land Use, Germany
2. University of Natural Resources and Life Sciences (BOKU), Austria	20. Center for Development Research (ZEF), University of Bonn, Germany
3. Research Institute of Organic Agriculture (FiBL), Belgium	21. University of Hohenheim, Germany
4. Catholic University of Leuven, Belgium	22. Szent Istvan University, Hungary
5. Ghent University, Belgium	23. National University of Ireland Galway, Ireland
6. Gembloux Agro-Bio Tech, University of Liège, Belgium	24. University College Cork, Ireland
7. Czech University of Life Sciences Prague, Czech Republic	25. The University of Catania, Italy
8. Aarhus University, Denmark	26. Wageningen University and Research, the Netherlands
9. University of Copenhagen, Denmark	27. International Centre for development oriented Research in Agriculture (ICRA), the Netherlands
10. Helsinki University, Finland	28. Instituto Superior de Agronomia, Portugal
11. Agropolis International, France	29. Swedish University of Agricultural Sciences (SLU), Sweden
12. Montpellier SupAgro, France	30. Bern University of Applied Sciences, Switzerland
13. Institute of research for development, France	31. Natural Resources Institute, University of Greenwich, UK
14. Centre for international cooperation research and development in agriculture, CIRAD, France	32. Polytechnic University of Madrid, Spain
15. Agreenium, France	33. University of Reading, UK
16. Gembloux Agro-Bio Tech- University of Liège, Belgium	



17. College of International Agro-Development (ISTOM), France	34. Natural Resources Institute Finland (LUKE), Finland
18. Consiglio per la ricerca in agricoltura e l'analisi dell'economia agraria (CREA), Italy	35. Royal Tropical Institute (KIT), Netherlands

2.2 ERAIFT

Cette École Régionale a été créée le 10 avril 1999, autour du programme MAB de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, qui vise un développement humain durable en harmonie avec l'environnement.

Initialement conçu comme un projet de l'UNESCO, depuis quelques années l'École a connu sa consolidation institutionnelle, jouissant du statut de Centre de Catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO¹ avec ses propres organes de gouvernance internationale. Elle contribue depuis sa création au renforcement des capacités des cadres et décideurs originaires de 22 pays francophones et lusophones d'Afrique Subsaharienne et de la région de l'Océan indien en matière de gestion des aires protégées, ainsi qu'en aménagement durable des forêts et territoires tropicaux (environ 340 Masters formés, 21 docteurs et des centaines de cadres du secteur public et privé formés dans le domaine de forêt-environnement.

Ses principaux organes de gestion sont : *la Conférence des Etats membres, le Conseil d'Administration, le Conseil Académique et à la Recherche (CAR) et la Direction*, qui confèrent à l'École sa gouvernance internationale assurant une certaine durabilité et viabilité institutionnelle.

Par ailleurs, en vue de son fonctionnement harmonieux, plusieurs accords de collaboration ont été conclus, au niveau national, régional et international avec divers partenaires techniques et financiers.

Au niveau national, l'ERAIFT est implantée sur le campus de l'Université de Kinshasa (UNIKIN) et entretient, avec cette institution, une collaboration scientifique et académique fructueuse. Par ailleurs, l'ERAIFT a conclu des partenariats avec l'UNIKIS (Kisangani) et l'UNILU (Lubumbashi), les 3 grandes Universités officielles du pays.

Au niveau régional, l'ERAIFT développe un partenariat avec l'ENEF et l'USTM (Gabon), les Universités de Dschang et de Yaoundé 1 et l'EFG (Cameroun) ainsi qu'avec toutes les institutions membres du RIFFEAC².

Au niveau international, l'ERAIFT développe une coopération agissante avec le réseau européen AGRINATURA dont les Université de Liège (ULiège, Belgique) et de Gent (UGent, Belgique). Dans la Réserve de Biosphère de Yangambi (RDC), l'ERAIFT développe une coopération scientifique rapprochée avec l'UNESCO (MAB-Paris-France), le CIFOR (Indonésie), l'INERA (RDC), le MRAC (Belgique), le JBM (Belgique), le CIRAD (France) et Gembloux Agro-Bio Tech (Belgique). Elle est aussi implantée à la réserve de biosphère de Luk (RDC), dans la forêt du Mayombe, où elle entretient une collaboration fructueuse avec les diverses

¹ Les centres et instituts de catégorie 2 contribuent à l'exécution du programme de l'UNESCO par le renforcement des capacités, l'échange d'informations dans une discipline particulière, la recherche théorique et expérimentale, et la formation avancée dans des domaines de compétence spécifiques. Ils sont sous l'égide de l'UNESCO, mais ne font pas partie de l'Organisation sur le plan juridique ; ils sont régis par leurs propres règles officiellement approuvées par la Conférence générale. Ces centres et instituts forment un vaste réseau de centres associés dans les domaines de l'eau, des énergies renouvelables, de la politique scientifique, de la biotechnologie, des géosciences, des sciences fondamentales et de la télédétection.

² RIFFEAC : Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique centrale



institutions présentes : WWF, INERA, MAB, etc. Elle dispose d'ailleurs dans chacune de ces deux réserves de biosphère, d'une station de recherche avec un assistant permanent.

III. ORGANISATION DES MASTERS REGIONAUX DIPLOMANTS

3.1 Filières organisées et institutions impliquées dans la formation

L'ERAIFT a conclu un protocole d'accord avec les institutions sous-régionales suivantes pour la mise en œuvre d'un programme de Masters Régionaux arrimés au système LMD du décret de Bologne : *Universités de Dschang et de Yaoundé I ainsi que l'Ecole de Faune de Garoua (EFG/Cameroun), Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF/Libreville) et Université des Sciences et Technique de Masuku (USTM/Gabon) et Université de Kisangani (UNIKIS/RDC).*

La mise en œuvre de ce programme régional se fait également en étroite collaboration avec les 35 institutions membres d'AGRINATURA. La langue officielle des enseignements est le français, néanmoins l'anglais est fréquemment utilisé par les enseignants, intervenants extérieurs et assistants. L'un des défis de l'Ecole, reste le développement du bilinguisme : français-anglais dans les enseignements et la recherche scientifique.

Les filières diplômantes suivantes sont concernées par ce programme régional :

1. *Master professionnel en Technique d'Aménagement forestier (TAF)*
2. *Master professionnel en Gestion des Aires Protégées (GAP)*
3. *Master professionnel MAB en Gestion des Réserves de biosphère (GRB)*
4. *Master Recherche en Aménagement et gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (AGIFT).*

3.2 Structuration du master

Le programme du master est arrimé au système LMD du Décret de Bologne. Il couvre une période de 24 mois, répartis en 4 semestres (semestrialiation de la formation). Il est également prévu la mobilité des étudiants et des formateurs lors du semestre 3 de la 2^{ème} année consacrée à la spécialisation ou professionnalisation.

Première année du master

- Un **tronc commun** est organisé à la première année durant laquelle les étudiants apprennent les bases de *l'approche systémique*, qui est la base pédagogique et conceptuelle de l'ERAIFT. Au cours de ces deux premiers semestres, les étudiants reçoivent les **compétences générales** axées sur l'approche systémique qui est participative, intersectorielle, interdisciplinaire ; bref globale et intégrée. C'est la base pédagogique et conceptuelle d'études à l'ERAIFT.
- Ce renforcement des capacités des apprenants sur les fondamentaux de la systémique se déroule à l'ERAIFT, par des titulaires des Chaires désignés par le Conseil Académique et à la Recherche (CAR).



- Hormis les enseignements théoriques et les travaux pratiques, l'année 1 se termine par un stage d'immersion des étudiants dans l'univers forestier afin de s'approprier la problématique de la gestion rationnelle et durable de la forêt équatoriale.

Deuxième année du master

✚ **S'agissant du Semestre III : cours de spécialisation ou professionnalisation**

- A l'issue de la première année, les étudiants ayant validés au moins les $\frac{3}{4}$ des crédits prévus sont admis en deuxième année pour leur spécialisation dans l'une des 4 filières suivantes **GAP, GRB, TAF, AGIFT**.
- L'orientation des apprenants dans ces nouvelles options se fait sur une base compétitive à l'issue d'une réunion du Conseil Académique et à la Recherche de l'ERAIFT.
- L'organisation de ce troisième semestre se déroule sous forme de la mobilité régionale, soit à l'ERAIFT ou dans l'une des institutions partenaires qui présente des meilleures offres de formation et de bonnes structures d'ancrage. Cette décision revient au Conseil Académique et à la Recherche élargie aux institutions partenaires régionales.

✚ **S'agissant du Semestre IV et le dernier : Stage académique ou Travail de Fin d'études (TFE)**

- Le dernier Semestre du master est destiné à la réalisation d'un travail de fin d'études ou **Stage académique** et se déroule généralement dans le pays d'origine de l'étudiant ou au « *South African Wildlife College (SAWC)* » si l'étudiant le souhaite et réussit un examen complémentaire d'anglais.
- A l'issue de leurs travaux de recherche sur le terrain, les apprenants soutiennent publiquement leurs mémoires à l'ERAIFT ou au « *South African Wildlife College* », devant un jury international et interdisciplinaire.
- Les apprenants qui valident tous les crédits prévus au programme, reçoivent un diplôme de master 2 dans les filières susmentionnées.

IV. SUBVENTION DU MASTER

Des bourses d'études sont disponibles mais en nombre limité ; c'est pourquoi, elles sont octroyées sur une base compétitive. Cette subvention d'étude couvre essentiellement les frais liés au séjour du candidat en République Démocratique du Congo et/ou à l'étranger ainsi qu'à l'organisation de sa formation diplômante. Le coût de formation pour le cycle complet de master à l'ERAIFT est fixé à 14.954 EUR par année d'étude (Euro quatorze mille neuf cent cinquante-quatre). Au total 40 bourses sont disponibles pour les 40 meilleurs candidats qui seront sélectionnés sur une base compétitive, à l'issue de cet appel à candidature, par le Conseil Académique et à la Recherche élargi.

Ce coût englobe les frais liés à l'organisation des enseignements, des travaux dirigés et pratiques sur le terrain, le séjour des apprenants sur le terrain dans le cadre de leur mobilité sous régionale, de stage d'immersion et académique, etc.



V. CONDITIONS D'ADMISSION

Le profil suivant est requis pour le recrutement des apprenants de la 5^{ème} cohorte :

- Etre détenteur d'au moins un diplôme équivalent au BAC + 3 du système LMD ou BAC + 5 de l'ancien système en sciences de la nature (Biologie, Ecologie, Botanique, Zoologie, Environnement, Géographie, etc.) ; en sciences de l'ingénieur (ingénieur agronome, ingénieur forestier, bio-ingénieur, ingénieur du génie rural, etc.), géomatique, démographie, médecine vétérinaire et/ou humaine, sciences sociales et humaines (Sociologie, Sciences Administratives et Politiques, Economie, Anthropologie, Droit, Psychologie, Philosophie, Communication, etc.) ; **diplômes avec au moins 70 % ou la mention au moins distinction.**
- Etre âgé de **moins de 40 ans** au moment de l'examen du dossier ;
- Avoir des **connaissances suffisantes en informatique de base** (Offices :Word, Excel, Powerpoint ; Internet, e-mail, SIG et ses applications ...) et disposer à titre personnel d'un laptop ayant les spécifications techniques minimales suivantes (Processeur I5, Disque dur 500 Go, Ram 8 Go et un disque dur externe est recommandé pour la sauvegarde des données) ;
- Avoir des aptitudes suffisantes en **analyses qualitative et quantitative des données** ;
- Etre **proactif et autonome**, et capable de travailler dans un **environnement multiculturel et parfois difficile** ;
- Etre capable de mener une **vie communautaire** et de s'adapter à des conditions variantes de l'environnement d'étude ;
- Passer avec succès les tests organisés par l'Ecole (**français, anglais, mathématiques et informatique**), qui sont obligatoires pour tous les candidats qui remplissent les critères administratifs et académiques de sélection ;
- **Respecter les règles des valeurs éthique et morale de l'UNESCO** ;
- Présenter un certificat médical officiel d'aptitude physique et de bonne santé datant de tout au plus 6 mois de la date de la soumission et présenter une **attestation de vaccination complète contre** le virus COVID 19 ;
- Une **expérience professionnelle d'au moins 3 ans** dans le secteur forêt-environnement serait un avantage.

VI. ELEMENTS DU DOSSIER

Chaque candidat transmettra à l'ERAIFT avant l'échéance, son dossier complet comprenant les éléments suivants :

1. Un **formulaire de demande d'inscription** dûment rempli et signé (à demander à l'ERAIFT ou à télécharger sur son site Web : www.eraift-rdc.org) ;
2. Une **lettre de motivation** adressée au Directeur de l'ERAIFT et Président du Conseil Académique et à la Recherche, sollicitant l'inscription à la 5^{ème} promotion de ce programme régional. Cette lettre doit être manuscrite, écrite en français et en anglais, maximum une page de chaque ;
3. Les **attestations** suivantes légalisées : un extrait d'acte de naissance (ou attestation de naissance), un certificat officiel d'aptitude physique et de bonne santé à jour (moins de 6 mois lors de l'examen du dossier), un certificat médical récent d'une clinique de renommée internationale,



- une **carte internationale de vaccination** contre la fièvre jaune et contre le COVID 19 avec QR Code ; un certificat de nationalité ou équivalent, un certificat de bonne vie et mœurs ou l'équivalent, etc. ;
4. Copies certifiées conformes à l'original des **diplômes universitaires** obtenus antérieurement ainsi que les photocopies des relevés de notes de chaque année académique (les originaux des diplômes devront être présentés pour la confirmation de l'inscription à l'ERAIFT). La certification des copies des diplômes, bulletins, relevés, etc. se fait au niveau de l'établissement d'enseignement d'origine du candidat (Doyen/Chef de Département/Chef de section, etc.), par contre la légalisation des documents administratifs se fera à la Commune ou à la Mairie selon les cas ;
 5. Pour les candidats fonctionnaires et les candidats ayant un emploi, il est exigé une **attestation de sa mise en disponibilité** par l'employeur pendant toute la durée de sa formation à l'ERAIFT (24 mois de formation) ;
 6. Trois **lettres de recommandation** des personnes habilitées à fournir un avis éclairé sur le candidat (Chefs d'établissement, Employeurs, etc.) ;
 7. Un résumé du **curriculum vitae actualisé** de 3 pages maximum, montrant *les compétences du candidat, les références de ses productions scientifiques (liste des publications et scans de la première page de la publication ; etc.)* ;
 8. Trois **photos passeport récentes** (dont l'une à coller sur le formulaire de candidatures) ;
 9. Scan des deux premières pages du passeport en cours de **validité pendant au moins trois ans à la date de soumission**, ;
 10. Une **déclaration sur l'honneur manuscrite et signée**, attestant qu'une fois inscrit à ce programme de Master, le candidat s'engage à respecter scrupuleusement le règlement d'études et d'examen de l'ERAIFT, à poursuivre ses études durant toute la durée de sa formation, à afficher un comportement digne à l'éthique et morale, et à produire tous les rapports demandés par l'Ecole à l'issue de sa formation (rapports des travaux pratiques, rapports de stage, travail de fin d'études de Master 2, etc.), faute de quoi, l'ERAIFT pourra lui demander de rembourser en tout ou en partie le coût de sa formation.

VII. ENVOI DU DOSSIER ET ECHEANCE

Tous les dossiers de candidatures seront envoyés à l'ERAIFT uniquement par **voie numérique dans un seul fichier fusionné en format PDF (pas plusieurs fichiers zippés)**, via le mail : recrutement@eraift-rdc.org, avec copie à h.mishidi@eraift-rdc.org avec comme objet : « **Ma candidature pour l'inscription au programme des Masters Régionaux, 5^{ème} Promotion** ».

Le non-respect de cette procédure impactera négativement sur votre candidature.

Le candidat devra vérifier si le scan est bien fait et bien visible !

- **Destinateur** : **Baudouin MICHEL**, Directeur de l'ERAIFT et Président du Conseil Académique et à la Recherche (CAR).
- **Taille maximale** du fichier à envoyer : **10 Mo**
- **Echéance pour le dépôt du dossier** : **Samedi 15/10/2022 à 12 heures (Heure de Kinshasa)**



Centre de Catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO

- Seuls les dossiers complets et transmis dans le délai seront examinés par une **équipe mixte, constituée de membres du Conseil Académique et à la Recherche (CAR) de l'ERAIFT élargi, sous la présidence du Directeur de l'ERAIFT et Président du CAR.**
- Dans un premier temps, une **analyse de la conformité administrative du dossier** est faite pour une présélection : ensuite, les candidats présélectionnés administrativement sont notifiés pour un **test d'entrée sur les mathématiques, le français, l'anglais et l'informatique.**
- Une interview du candidat peut-être également organisée par le CAR élargi.
- Dans la mesure du possible, l'aspect d'**éthique et de comportement ainsi que du leadership** sont aussi évalués au cours d'une interview.
- **Seules les candidatures retenues sont informées de leur recrutement pour la 5^{ème} promotion de ce programme de formation régionale.**
- A compétences égales, les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Fait à Kinshasa, le 01 septembre 2022

Le Directeur de l'ERAIFT

Baudouin MICHEL

